

# Fiche de données de sécurité

page: 1/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

## 1.1. Identificateur de produit

# Comet 200

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS 176, rue Montmartre 75002 PARIS, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

## Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 (Inhalation - H332 Nocif par inhalation.

brouillard)

Skin Corr./Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam./Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH) Pictogramme:







#### Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

page: 3/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

#### Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseil de Prudence (Prévention):

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P260 Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de

travail.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau

et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de

manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphtalène, 2-éthylhexane-1-ol

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0 Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement déléqué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide

#### Ingrédients soumis à réglementation

pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-

méthoxy)carbamate de méthyle

Teneur (W/W): 19,16 % Acute Tox. 3 (Inhalation - brouillard) Numéro CAS: 175013-18-0 Acute Tox. 4 (par voie orale) Numéro INDEX: 613-272-00-6

Skin Irrit. 2 Repr. 2 (foetus)

Substance avec limite d'exposition STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) professionnelle EU STOT RE (foie, Cavité nasale, Le tractus

gastrointestinal) 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Facteur M - aigüe: 100 Facteur M - chronique: 100

H315, H331, H302, H335, H361d, H373, H400,

H410

L'estimation de la toxicité aiguë:

par voie orale: 450 mg/kg Inhalation: 0,58 mg/l

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphtalène

Teneur (W/W): < 60 % Asp. Tox. 1 Numéro d'enregistrement REACH: Aquatic Chronic 2 01-2119451097-39 H304, H411

**EUH066** 

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

Teneur (W/W): < 5 % Skin Corr./Irrit. 2 Numéro CAS: 84989-14-0 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro-CE: 284-903-7 Aquatic Chronic 3 Numéro d'enregistrement REACH: H318, H315, H412

01-2119560592-37

2-éthylhexane-1-ol

Teneur (W/W): < 5 % Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)

Numéro CAS: 104-76-7 Skin Irrit. 2 Numéro-CE: 203-234-3 Eye Irrit. 2

Numéro d'enregistrement REACH: STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

01-2119487289-20 Aquatic Chronic 3

H319, H315, H332, H335, H412

Substance avec limite d'exposition

professionnelle EU

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

# Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

#### Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

## Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

# Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés, composés de silice Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel. Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

page: 7/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) endessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

104-76-7: 2-éthylhexane-1-ol VME 5,4 mg/m3 ; 1 ppm (OEL (EU)) non contraignant

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

VME 5,4 mg/m3; 1 ppm (VLEP-INRS (FR))

Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

VME 5,4 mg/m3; 1 ppm

VME 5,4 mg/m3; 1 ppm (VLEP-INRS (FR)) Valeurs limites réglementaires indicatives

175013-18-0: pyraclostrobin (ISO) VME 0,13 mg/m3

# 8.2. Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide

Couleur: jaune foncé limpide

Odeur: odeur modérée, aromatique(s)

Seuil olfactif:

Non déterminé car nocif par

inhalation

Température de solidification: < -20 °C (mesuré(e))

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

début d'ébullition: env. 244 °C

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: 118 °C (Directive 92/69/CEE, A.9)
Température d'auto-inflammation: 450 °C (Directive 92/69/CEE, A.15)
Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: env. 5 - 7 (pH-mètre)

(eau, 1 %(m), 20 °C)

Viscosité, cinématique: env. 15,8 mm2/s

(40 °C)

Viscosité dynamique: env. 16,1 mPa.s (OECD 114)

(40 °C, 100 1/s)

Thixotropie: non thixotrope Solubilité dans l'eau: émulsifiable

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur: env. 0,003 kPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,032 g/cm3

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

#### 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (UN Test O.2 (oxidizing

liquids))

## Autres caractéristiques de sécurité

page: 10/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et

chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation:

non applicable

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

# 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

page: 11/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

#### Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): env. 500 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE) CL50 rat (par inhalation): 4,48 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE) Test réalisé avec un aérosol contenant des particules respirables.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

#### Irritation

#### Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

## Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

#### Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

## mutagénicité des cellules germinales

## Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

#### Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

# Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle Evaluation du caractère tératogène:

page: 12/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

-----

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Peut entrainer une irritation des voies respiratoires

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Organes cibles : foie, tractus gastro-intestinal et cavité nasale

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

·

#### Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration). Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

page: 13/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,036 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,065 mg/l, Daphnia magna (Directive 92/69/CEE, C.2, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 14,2 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (98 j) env. 0,00235 mg/l, Oncorhynchus mykiss (Essai n°210 de l'OCDE, Écoulement.)

-----

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,004 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 202 de l'OCDE, 2ème par, semi-statique) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

NOEC (31 j) 0,000365 mg/l, Mysidopsis bahia

-----

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

-----

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 379 - 507, Oncorhynchus mykiss (Méthode OCDE 305) L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

.\_\_\_\_

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :pyraclostrobin (ISO); N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy)carbamate de méthyle Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

page: 15/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# **Transport terrestre**

**ADR** 

Numéro ONU ou numéro UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE,

SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: III Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE,

**SOLVANT NAPHTA)** 

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

#### Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro UN3082

page: 16/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0 Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

UN 3082

date d'impression 22.01.2025

d'identification:

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE, Nations unies:

**SOLVANT NAPHTA)** 

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

**Transport maritime** Sea transport

**IMDG IMDG** 

Numéro ONU ou numéro UN 3082 UN number or ID d'identification: number:

Nom d'expédition des UN proper shipping **ENVIRONMENTAL MATIERE** 

Nations unies: DANGEREUSE DU LY HAZARDOUS name:

POINT DE VUE DE SUBSTANCE, L'ENVIRONNEME LIQUID, N.O.S. NT, LIQUIDE, (PYRACLOSTROBI N, SOLVENT N.S.A.

(PYRACLOSTROBI NAPHTHA) NE, SOLVANT

NAPHTA)

Classe(s) de danger pour 9, EHSM Transport hazard 9, EHSM le transport: class(es):

Groupe d'emballage: Ш Packing group: Ш

Dangers pour Environmental OUi yes l'environnement:

Polluant marin: OUI hazards: Marine pollutant:

YES EmS: F-A; S-F Précautions particulières à Special precautions

EmS: F-A; S-F prendre par l'utilisateur: for user:

Transport aérien Air transport

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro UN number or ID UN 3082 UN 3082

d'identification: number:

Nom d'expédition des **MATIERE** UN proper shipping **ENVIRONMENTAL** 

Nations unies: DANGEREUSE DU name: LY HAZARDOUS POINT DE VUE DE SUBSTANCE, L'ENVIRONNEME LIQUID, N.O.S.

page: 17/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

9, EHSM

yes

date d'impression 22.01.2025

NT, LIQUIDE, (PYRACLOSTROBI N.S.A. N, SOLVENT (PYRACLOSTROBI NAPHTHA)

NE, SOLVANT NAPHTA)

Aucun connu

Classe(s) de danger pour

le transport:

Groupe d'emballage: III Dangers pour oui

l'environnement: Précautions particulières à

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

9, EHSM Transport hazard

class(es):

Packing group: Environmental

hazards:

Special precautions None known

for user:

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

**Autres informations** 

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la règlementation: E1

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Protection de l'opérateur final (agriculteur)

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un Pulvérisateur à rampe

o pendant le mélange/chargement

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A);

EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;

EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité :

Protection respiratoire demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)

Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 :2002 (CE, sigle 3)

o pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine

EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, Bou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine :

Si application avec tracteur sans cabine

page: 19/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, Bou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A);

EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;

EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité .

Pour le travailleur, porter

- Un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)

Délai de rentrée : 48 heures

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour 1 application et de 20 mètres pour 2 applications sur la parcelle. SPe 3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultuivée adjacente

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Asp. Tox. Danger par aspiration

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Skin Sens. sensibilisation de la peau

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Skin Irrit. Irritation de la peau

Repr. Toxicité pour la reproduction

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Eye Irrit. Irritation des yeux

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

page: 20/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0

Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS CPA FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H331	Toxique par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, Cavité nasale, Le tractus gastrointestinal)à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332	Nocif par inhalation.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la

## Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans

page: 21/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000 Version: 0.0
Date / Version précédente: 13.01.2025 Version précédente: 2.0

Produit: Comet 200

(ID Nr. 30791128/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 22.01.2025

cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.